

## COMMUNIQUE

### AFSCA : rappel de curry sous forme d'épice ou de mélange d'épices

01 avril 2009

Suite à des analyses réalisées dans le cadre de l'autocontrôle des entreprises, l'AFSCA a été informée de l'importation et du conditionnement par une firme Belge de curry non conforme d'origine indienne.

Un colorant dont l'usage est interdit, le jaune méthyle, a été mis en évidence dans ce curry importé. Il s'agit d'une substance reconnue comme potentiellement cancérigène et mutagène.

Tous les clients de cette firme ont été immédiatement informés de la contamination.

Le traçage est actuellement en cours et 35 tonnes de ce curry sont déjà bloquées.

Les associations sectorielles (Fedis, Fevia et Unizo) ont été informées et l'AFSCA a décidé un rappel de TOUS LES CURRY, pâtes de curry ou mélanges d'épices à base de curry contaminés de cet importateur.

Les consignes de l'AFSCA sont diffusées à tous les opérateurs en vue d'organiser le rappel des produits litigieux le plus rapidement possible

Les consommateurs seront avertis des marques des produits concernés via communiqué de presse ou avis chez leur détaillant.

D'autres pays européens sont aussi concernés par cette contamination et un message d'alerte européen (RASFF) a été diffusé.

Personne de contact pour la presse francophone : Pierre Cassart : 0477 69 35 65

